

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 25 (1954)  
**Heft:** 9  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

\* \*

**L'Afrique du Sud et les montres suisses.** Le président de la « South African Jewellers Association Ltd », M. N. Cohen, de Johannesburg, lors de son récent passage à Bienne, a déclaré que le gouvernement sud-africain venait d'assouplir singulièrement les restrictions à l'importation concernant les montres suisses, et d'augmenter de 12 à 15 millions par an le contingent annuel d'importations. Les restrictions demeurent en vigueur en ce qui concerne les montres en or et en argent, mais M. Cohen prévoit que, dans ce domaine également, des dispositions plus souples seront promulguées prochainement. Cette amélioration est l'œuvre avant tout de la « South African Jewellers Association Ltd », qui s'est prononcée de façon catégorique pour l'importation de montres suisses. La campagne de propagande menée par la Fédération horlogère, et les contacts personnels de représentants de celle-ci avec les autorités sud-africaines ont également contribué à améliorer la situation. Relevons que l'Afrique du Sud achète exclusivement des montres de fabrication suisse.

\* \*

**L'assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer jurasiens** a eu lieu, le 30 août, à Alle. Le directeur von Kaenel, commentant la situation des C. J., a déclaré que celle-ci pourra s'améliorer grâce au projet en préparation sur l'aide fédérale aux chemins de fer privés. Le rapport de gestion relève que le 87 % des recettes va au personnel.

\* \*

**La bourse des blés.** Le Conseil fédéral a fixé, pour le blé indigène de la récolte de 1954, les mêmes prix d'achat que pour les deux récoltes précédentes. On s'attend à ce que la récolte soit d'un volume plus important qu'en 1953, grâce à l'extension des cultures et aux rendements moyens plus élevés. Mais les dégâts causés par la verse risquent d'influencer la qualité des céréales et plus particulièrement le coût de la moisson. Le maintien des prix en vigueur depuis deux ans doit contribuer à encourager l'extension de la culture. Les prix d'achat sont, par 100 kg. net, de 64 fr. 50 pour le froment type 1 (Montcalme, etc.), 66 fr. pour le froment type 2 (Probus, etc.), 67 fr. pour le froment type 3 (Huron, etc.), 60 fr. 25 pour le méteil, 56 fr. pour le seigle et 60 fr. pour l'épeautre non décortiquée. Dans les régions de montagne, ces prix sont majorés de 2 ou 3 fr. suivant l'altitude.

\* \*

**La viande en hausse.** Selon les indications fournies par l'Association suisse de la boucherie, le prix de la viande est en forte hausse. Pour les vaches et bœufs, la hausse a été, en juillet, de 6 à 11 centimes, de 18 centimes pour les saucisses. La hausse est de 14 à 40 centimes par rapport à 1953. Pour les veaux, elle est de 7 à 10 centimes. Les prix de la viande de mouton n'ont pas varié. Pour les porcs, la hausse est de 1 centime par kilo, s'établissant à 59-63 centimes. Par rapport aux années précédentes, la hausse atteint 99 % et même 135 % pour le veau.

#### ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER  
Publicité Par l'administr. du Bulletin — Editeur: Imp. du Démocrate S.A., Delémont  
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
Caissier: H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel: Fr. 8.— Prix du numéro: Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source